

Chute mortelle à travers un « skydome »

L'intérimaire travaillait à côté d'un skydome en polycarbonate qui a cédé

La victime de 27 ans était intérimaire chez un sous-traitant intervenant sur le chantier de rénovation d'un centre commercial. Avec un autre intérimaire, ils devaient réaliser des travaux de sciages des acrotères de la toiture.

Le 25 août, les deux intérimaires prennent seuls leur poste en toiture, le permanent de l'entreprise utilisatrice étant affecté à une autre tâche. A 21h10 environ, la victime a besoin de déplacer le groupe hydraulique de la scie le long de la barrière de l'acrotère pour continuer à la scier. Lors du déplacement avec le matériel, la victime chute à travers le skydome situé le long de l'acrotère.

La victime a fait une chute de 6 mètres sur le crâne. Son décès est intervenu 5 jours plus tard.



COMMENT ÉVITER L'ACCIDENT ?

Technique

- ☑ Mettre en place des protections contre les chutes à travers les skydomes

Organisation

- ☑ Améliorer la communication avec l'agence d'emploi
- ☑ Réaliser une inspection commune avec l'entreprise avant son intervention sur chantier pour anticiper les situations de travail et les risques présents

Humain

- ☑ Accueil sécurité des intérimaires

- ☑ Brochure de l'Inrs, en partenariat avec l'Oppbtp « Prévention des chutes de hauteur » [ED 6110](#)

- ☑ Fiche de liaison de la Carsat Rhône-Alpes, entre l'entreprise utilisatrice et l'agence d'emploi - [CC003](#)

- ☑ Brochure de la Carsat Rhône-Alpes « Formation renforcée du personnel intérimaire » [SP 1170](#)

- ☑ Recommandation de la Cnam du 21 mars 2007 « Accueil et santé au travail dans l'intérim » [Cnam 05](#)

- ☑ TutoPrèV' BTP accueil, Inrs [ED 4455](#)

- ☑ Ouvrage de l'Oppbt « [PPSPS- Plan particulier de sécurité et de protection de la santé](#) »